



Évaluation périodique 2005-2010 du Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean

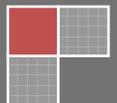
Présentée par le Syndicat des producteurs de
bleuets du Québec (SPBQ)

À la Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec (RMAAQ)

Le 23 février 2011
Alma



Daniel Simard
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
Rédigé le 27/01/2011



Évaluation périodique 2005-2010
du Plan Conjoint des producteurs de bleuets
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présentée par le Syndicat des producteurs
de bleuets du Québec (SPBQ)

À la Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Le 23 février 2011

À l'Hôtel Universel
Alma

Rédaction



Daniel Simard, directeur général
Guylaine Dubé, adjointe administrative
SPBQ

Collaboration



Marc Larouche, président
Pierre Boivin, vice-président
Sylvain Jobin, secrétaire-trésorier
SPBQ

Validation



Conseil d'administration
SPBQ

TABLE DES MATIERES

<u>SECTION 1</u>	TOUR D’HORIZON DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
1.1	Application territoriale.....	11
1.2	Évolution du nombre de producteurs	11
1.3	Évolution des superficies en production	12
1.4	Régions productrices.....	13
1.5	Les outils réglementaires du Plan Conjoint	14
<u>SECTION 2</u>	ÉVOLUTION DE L’ENVIRONNEMENT COMMERCIAL	
2.1	Augmentation des volumes en production du bleuets	17
	sauvage au Canada et au Maine versus le bleuets en corymbe	
2.2	Une alimentation en mouvement.....	18
2.3	La compétition des autres fruits	18
<u>SECTION 3</u>	ANALYSE DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
3.1	La mise en marché	21
3.1.1	Évolution des prix en bleuetsière	22
3.1.2	Évolution des prix négociés pour les cueilleurs.....	23
3.1.3	Évolution de l’intérêt pour la cueillette en forêt.....	23
3.1.4	Évolution du nombre de signataires de conventions de mise en marché pour le bleuets frais	24
3.2	La promotion	25
3.3	La recherche et le développement.....	26
3.4	La diffusion de l’information	28
3.5	La formation et la relève	28
3.6	La représentation.....	28
<u>SECTION 4</u>	LE PLAN STRATÉGIQUE ET PRIORITÉS D’ACTION 2010 À 2015	
4.1	Introduction	33
4.2	Plan stratégique et priorités d’action 2010 à 2015.....	34
4.3	Conclusion.....	35

SECTION 1

TOUR D'HORIZON DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN



1.1 Application territoriale

Fondé en 1966, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec administre depuis son homologation en 1988, le Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce Plan Conjoint vise tout bleuet produit sur son territoire. Est assujéti à ce plan « toute personne ou société qui produit en bleuetièrre ou qui cueille hors bleuetièrre le produit visé pour fins de mise en marché est un producteur visé par le Plan » (article 4).

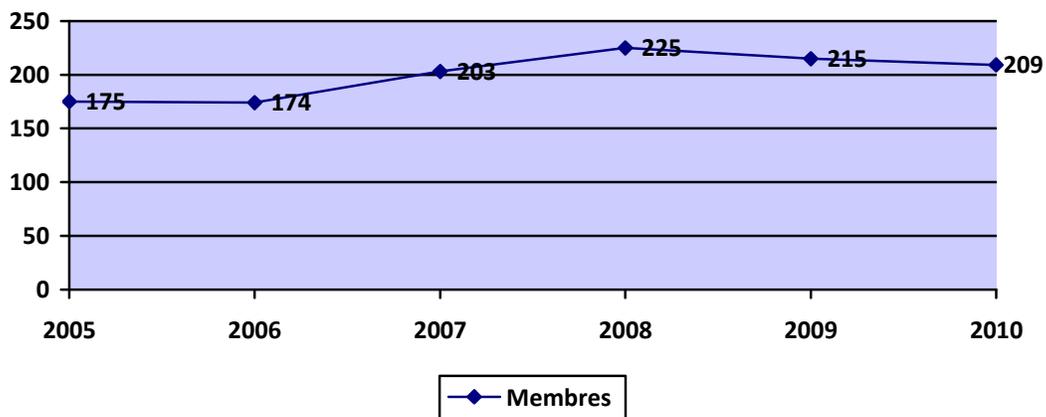
La mise en marché, la promotion, la recherche et la diffusion d'information aux producteurs font partie des principaux mandats du Plan Conjoint.

1.2 Évolution du nombre de producteurs

Le nombre de producteurs visés et assujétiés par le Plan Conjoint varie annuellement. En date du 1er septembre 2010, ils étaient au nombre de 266. Chaque année, une mise à jour du fichier des membres est faite selon les inscriptions ou radiations considérant les nouveaux producteurs, le transfert ou la vente de leur exploitation. Le graphique 1 présente l'évolution du nombre de membres pour la période concernée.

De plus, les cueilleurs hors bleuetièrre inscrits au fichier sont au nombre de 1 200. Les inscriptions sont faites en collaboration avec l'Association des cueilleurs hors bleuetièrre qui nous transmet les noms et coordonnées de ceux-ci.

Graphique 1
Évolution du nombre des membres du SPBQ

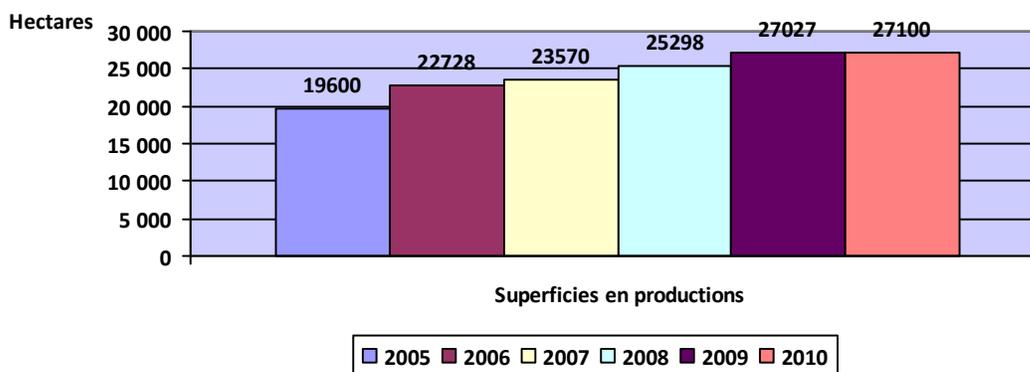


1.3 Évolution des superficies en production

Les superficies sont en constantes progressions et de façon comparable depuis les dernières années. Un engouement pour cette production est clairement établi étant donné les grandes qualités nutraceutiques du bleuet sauvage et la demande qui provient en majorité du marché mondial.

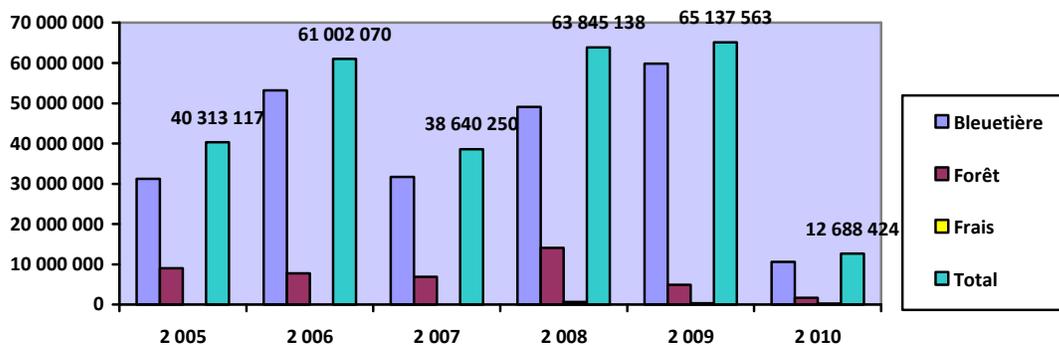
Les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France, la Chine, la Belgique, l'Australie et la Suisse étant les principaux importateurs de bleuets sauvages.

Graphique 2
Évolution des superficies en production en hectares déclarées de bleuets sauvages selon les statistiques provenant du MAPAQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean



Le graphique 3 met en relief l'augmentation des récoltes sauf pour l'année 2010 où l'on a connu plusieurs gels printaniers qui ont fortement affecté cette récolte. On peut toutefois conclure que l'augmentation de la production est en relation avec l'augmentation des superficies.

Graphique 3
Évolution des volumes en livre récoltés à l'intérieur du Plan Conjoint selon le SPBQ

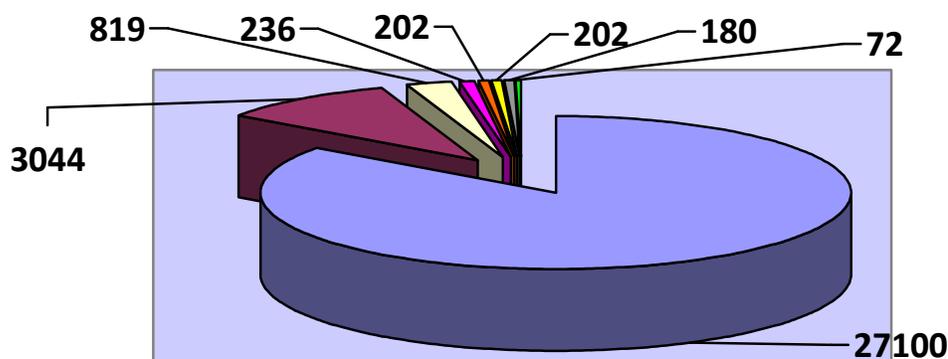


1.4 Régions productrices

Le Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean, administré par le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, vise le bleuet sauvage provenant du territoire des MRC Lac-Saint-Jean Est, le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, le Fjord-du-Saguenay et des municipalités de Van Bruyssels, Lac Édouard, Rapide Blanc, La Croche, La Bostonnais, La Tuque, Carignan, Lac-à-Beauce et Rivières-aux-Rats dans la MRC le Haut Saint-Maurice.

Le graphique 4 démontre clairement que la production du bleuet sauvage est principalement concentrée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle se développe en proportion, aussi rapidement que les autres régions productrices.

Graphique 4
Répartition des productions en hectare par régions administratives
selon les statistiques provenant du MAPAQ



1.5 Les outils réglementaires du Plan Conjoint

Pour mener à bien les mandats du Plan Conjoint, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec dispose des règlements suivants :

- Règlements généraux du SPBQ ;
- Règlement des producteurs de bleuets sur le fonds de recherche et de développement ;
- Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bleuets ;
- Règlement sur la contribution des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du SPBQ ;
- Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

À ces règlements, s'ajoutent les conventions de mise en marché homologuées suivantes :

- Convention de mise en marché du bleuet en bleuetière ;
- Convention de mise en marché du bleuet en forêt ;
- Convention de mise en marché du bleuet frais ;
- Convention de mise en marché du bleuet frais producteurs-emballeurs.

Par ailleurs, le tout est assujéti à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

PLAN CONJOINT – INDICATEURS DE VITALITÉ DU SECTEUR

Nombre d'entreprises agricoles sous le Plan Conjoint Évolution des superficies aménagées

Le SPBQ retient ces deux indicateurs pour mesurer la vitalité de son secteur, qui s'exprime par l'augmentation de l'intérêt pour cette production, par de nouveaux producteurs, et d'autre part, par l'évolution des superficies. Les indicateurs reflètent la capacité du Plan à stimuler l'intérêt pour cette production.

SECTION 2

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL



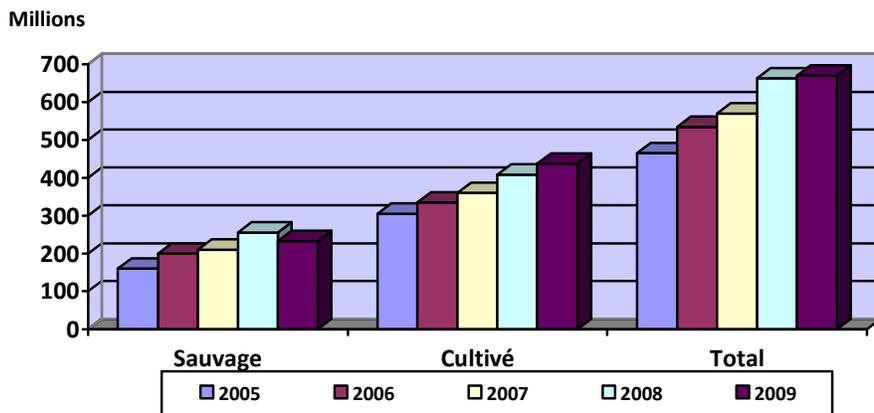
Par cette section, nous voulons porter à l'attention de la Régie, des éléments importants de l'environnement commercial du secteur qui ont une influence déterminante sur son développement. Une meilleure compréhension de ces facteurs apportera un éclairage particulier sur les actions du SPBQ au cours de la période 2005-2010, qui seront décrites plus loin dans ce rapport.

2.1 Augmentation des volumes de production du bleuet sauvage au Canada et au Maine versus le bleuet en corymbe

Le volume de la production de bleuets sauvages évolue très rapidement, mais celle de la production du bleuet en corymbe a été aussi importante dans les cinq dernières années. L'ajout de superficies tant dans la production de bleuets en corymbe que de la production de bleuets sauvages a fait augmenter plus rapidement l'offre que la demande. À cet effet, même si l'on sait que la plus grande proportion du volume de la production du bleuet en corymbe s'adresse au marché frais, des entreprises de congélation et l'ajout de nouveaux joueurs viennent concurrencer le bleuet sauvage surgelé.

La culture du bleuet en corymbe a un avantage concurrentiel sur la production du bleuet sauvage. Effectivement, on peut en faire l'hybridation afin d'améliorer son aspect visuel et son goût. De plus, le plant de bleuets en corymbe peut être sélectionné pour son rendement comparativement à notre plante hôte indigène. Par contre, notre industrie sait profiter de son appellation « sauvage » qui le distingue sur les marchés, de par ses caractéristiques culturelles.

Graphique 5
Évolution des volumes mondiaux de bleuets sauvages et cultivés en million de livres récoltés selon l'étude de Cort Brazelton de Brazelton Ag Consulting



2.2 Une alimentation en mouvement

Les modifications importantes dans l'alimentation des consommateurs et leurs préoccupations grandissantes de consommer des aliments santé ont des répercussions importantes sur la production du bleuet tant sauvage qu'en corymbe. Supportée par un message santé et appuyée par des recherches sur les bienfaits des bleuets sauvages, sa valeur nutritive contribue à l'augmentation de sa demande tant dans les comptoirs surgelés qu'à l'état frais, et ce, malgré que le bleuet en corymbe est disponible à l'année. On le voit de plus en plus susciter l'intérêt des consommateurs et acquérir une grande visibilité dans les chaînes d'alimentation à grande surface.

D'autres parts, plusieurs entreprises dans le secteur de la transformation agroalimentaire utilisent le message pour ajouter une plus value dans leurs produits afin d'attirer le consommateur. Il est donc impératif pour notre secteur de renouveler ce message par des projets de recherches santé plus approfondis et par le développement d'additifs alimentaires.

Même si la majorité des bleuets surgelés des principales entreprises de congélation sont exportés au niveau mondial, quelques entreprises régionales, dont certaines nouvellement implantées, font la transformation du bleuet sauvage en bleuets séchés, en jus et en confitures entre autres.

Quant aux grandes sociétés de transformation, elles utilisent de plus en plus les bleuets par exemple, comme ingrédients complémentaires à leur gamme de produits telle les produits laitiers, céréales pâtisseries et biscuits.

2.3 La compétition des autres fruits

La compétition des fruits tels que la fraise, la framboise, la mûre, la canneberge, le bleuet en corymbe et plus récemment, la mangue dans les comptoirs surgelés, apportent une grande diversité pour le consommateur. Il est facile pour ces derniers d'être influencés par la promotion axée sur l'aspect santé et exotique dont ces fruits font également l'objet.

SECTION 3

ANALYSE DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Aux fins de l'analyse des interventions du Plan Conjoint des producteurs de bleuets, nous avons retenu six volets qui s'inscrivent dans le mandat premier du Plan. Il s'agit de :

- ✚ La mise en marché
- ✚ La promotion
- ✚ La recherche et le développement
- ✚ La diffusion de l'information
- ✚ La formation et la relève
- ✚ La représentation

3.1 La mise en marché

Les principaux outils du Plan Conjoint en regard de la mise en marché sont les conventions de mise en marché en bleuetière, en forêt et de bleuet frais. Chaque convention encadre les différents aspects de la relation entre l'acheteur et le producteur, en plus de permettre une négociation sur le prix de départ des conventions en bleuetière et en forêt.

De plus, ces conventions contiennent des outils de vérification, par exemple, les différents signataires de convention et le SPBQ doivent s'entendre pour procéder, sur demande de l'une ou l'autre des parties, à la vérification du respect et de l'application des diverses dispositions des conventions et des règlements, et à la vérification des renseignements donnés, et rapports fournis annuellement sur les toutes les déductions encourues par les différentes étapes de transformation et de vente du produit ainsi qu'un fichier complet des quantités reçues ou achetées des producteurs.

Les négociations des prix de récolte ont lieu annuellement avec des représentants de chacune des parties, soit du SPBQ, des acheteurs pour la convention en bleuetière et du SPBQ, des acheteurs et de l'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière dans le cadre des négociations de prix de convention en forêt.

Cependant, en cours de récolte, les prix négociés en bleuetière sont révisés, ce qui peut donner lieu à des avances remises aux producteurs. Concernant la convention en forêt, les prix sont variables tout au long de la récolte selon l'offre et la demande.

Bien entendu, les conditions climatiques influencent grandement la production du bleuet sauvage qui est dépendante des aléas de chaque saison et qui peuvent affecter le rendement. En effet, la culture du bleuet sauvage est fortement à risque de par le gel et la sécheresse. Ces situations mettent en lumière la grande nécessité des différents programmes d'assurances de revenu disponibles à la Financière Agricole du Québec.

Afin d'assurer la mise en marché, le SPBQ fait partie de divers organismes et est de plus en plus impliqué auprès de différentes instances. Le dossier impôt en fut un très important des dernières années, de même que celui des baux sur territoires publics intra municipaux.

PLAN CONJOINT – INDICATEURS DE MISE EN MARCHÉ

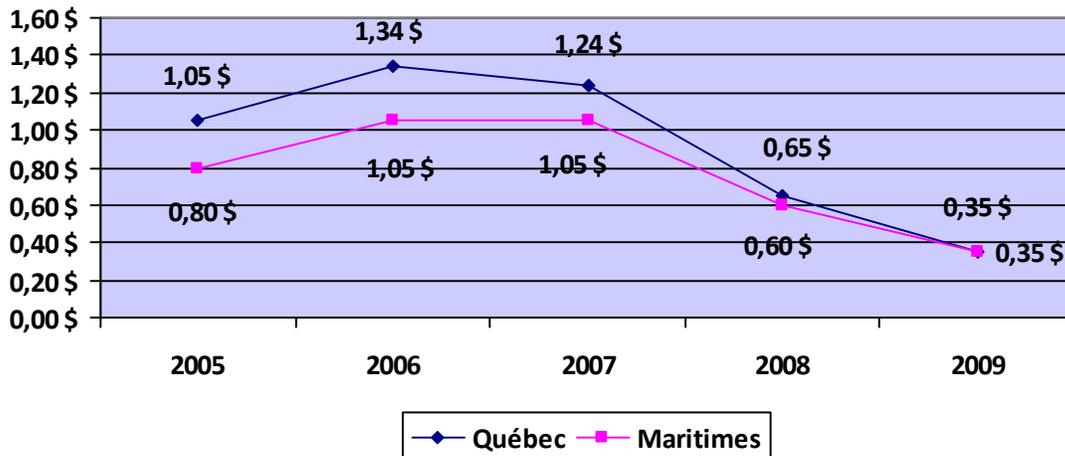
Afin de porter un regard sur la qualité des interventions du SPBQ en matière d’outils de négociations, nous avons retenu, pour les conventions en bleuetière, en forêt et de bleuet frais :

- L'évolution du prix remis aux producteurs
- L'évolution de l'intérêt pour la cueillette en forêt
- L'évolution du nombre de signataires de conventions de mise en marché pour le bleuet frais

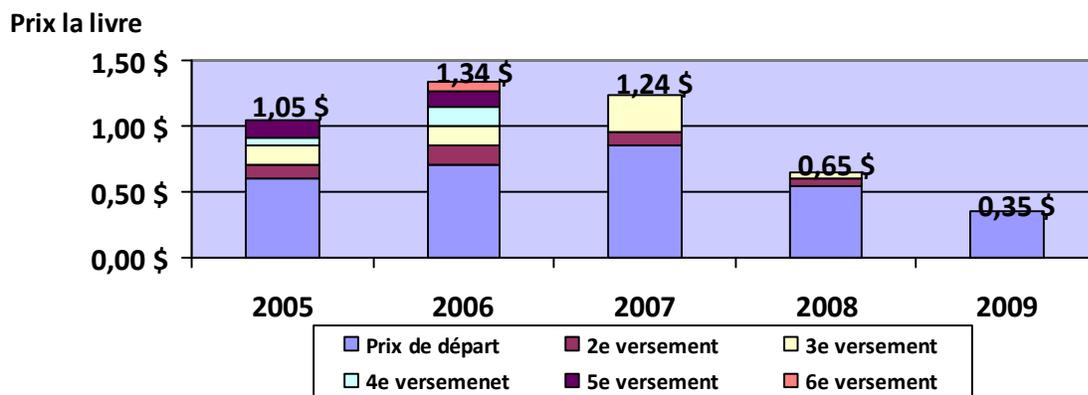
3.1.1 Évolution des prix en bleuetière

Pour ce premier indicateur, qui tend à mesurer l’efficacité du système de négociations de la convention de mise en marché en bleuetière versus les prix versés aux producteurs des provinces maritimes, nous constatons une moyenne de 0,15 \$ la livre supplémentaire versée depuis cinq ans aux producteurs du Plan Conjoint. On constate que la différence s’accroît lorsque les prix sont élevés et également lors de la parité des dollars canadien et américain comme le démontre le graphique 6. L’expansion des volumes est aussi à considérer.

Graphique 6
Historique de prix payés aux producteurs
de bleuets sauvages (\$/lb) selon les données des provinces concernées



Graphique 7
Variation des prix de départ et finaux des récoltes à l'intérieur du Plan Conjoint selon le SPBQ



3.1.2 Évolution des prix négociés pour les cueilleurs

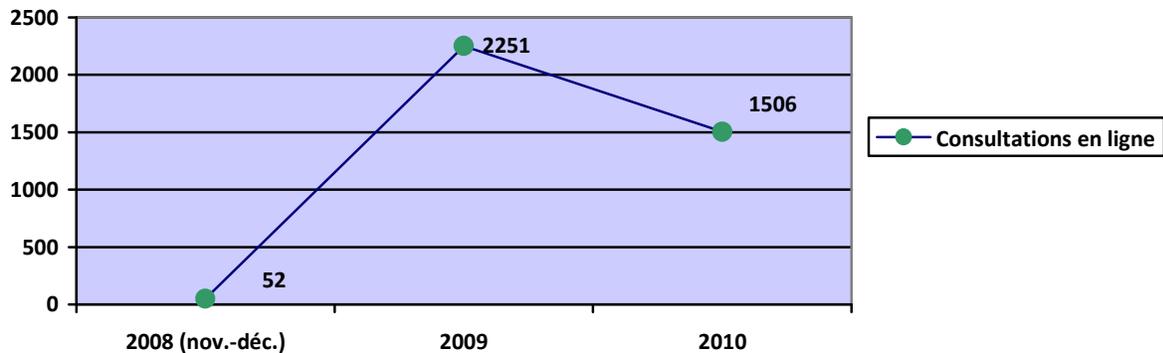
Les prix négociés dans le cadre de cette convention sont en rapport avec l'offre et la demande du produit. Le bleuët cueilli en forêt est en grande partie un produit qui porte une appellation biologique. Nous pensons que les cueilleurs tirent parti de cette appellation, car elle apporte une plus value sur les marchés. En effet, nous constatons que ce marché est en constante progression depuis quelques années, dû à l'engouement des consommateurs pour cette appellation. D'ailleurs, le SPBQ et certains signataires de conventions de mise en marché ont entrepris depuis 2009, des démarches pour renforcer et assurer la certification biologique.

3.1.3 Évolution de l'intérêt pour la cueillette en forêt

La récolte étant de courte durée, le SPBQ se devait d'être efficace à répondre aux questions pressantes des éventuels cueilleurs en forêt. Afin de répondre adéquatement à ces demandes, nous avons pu mettre à la disposition de tous, sur le site Internet du SPBQ, un inventaire de cartes forestières à potentiel de récolte de bleuets. Ces cartes sont mises à jour annuellement grâce à notre heureuse collaboration avec la société forestière majeure de la région, Abitibi-Bowater.

La publication de ces cartes à potentiel de récolte de bleuët est le principal moyen pris par le SPBQ pour augmenter le nombre de cueilleurs en forêt depuis novembre 2008. Nous pouvons confirmer par le graphique 8 la popularité de ce second indicateur qui démontre le nombre de consultations de ces cartes. De plus, le nombre grandissant d'appels téléphoniques reçus aux bureaux lors de la période de récolte nous rassure au niveau de l'intérêt des gens pour la cueillette en forêt.

Graphique 8
Consultations en ligne des cartes à potentiel de récolte en forêt selon le SPBQ

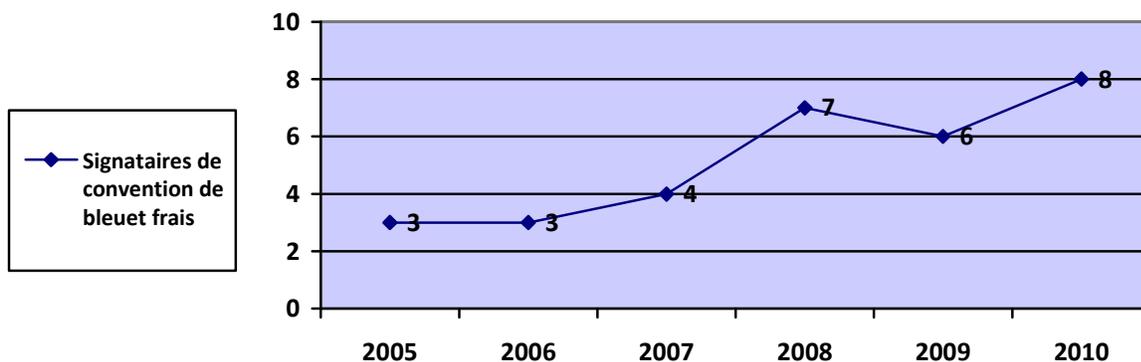


3.1.4 Évolution du nombre de signataires de conventions de mise en marché pour le bleuet frais

Le troisième indicateur concerne l'évolution du nombre de signataires de conventions de mise en marché et démontre l'ouverture du SPBQ à s'adjoindre de nouveaux acheteurs de bleuets frais afin de répondre à la demande du consommateur qui désire se procurer des bleuets sauvages frais à l'intérieur des quatre à six semaines que dure la période de récolte.

Un plus grand nombre de signataires de conventions de mise en marché stimule la présence du produit dans les régions géographiques du Québec et de l'Ontario en particulier. Pour les besoins de leurs marchés, les signataires de conventions de mise en marché vont solliciter les producteurs de bleuets à les contracter pour leur fournir des volumes selon la demande.

Graphique 9
Évolution du nombre de signataires de convention de mise en marché de bleuet frais selon le SPBQ



3.2 La promotion

C'est par notre participation avec la « *Wild Blueberry Association of North America* » (WBANA-Canada) et à une contribution d'un quart de cent la livre sur le total des perceptions que se fait la plupart des activités de promotion du SPBQ. La WBANA-Canada est une association volontaire de tous les partenaires de l'industrie au Canada, incluant les associations de producteurs et entre autres, les acheteurs signataires de convention sous le Plan Conjoint. À cet effet, lors de nos dernières négociations de conventions en bleuetière et en forêt, les parties ont convenu que les signataires de conventions verseront 0,005 \$ la livre de bleuets récoltés sur le territoire du Plan Conjoint à la WBANA-Canada. La règle alors établie, le conventionnaire doit faire parvenir au SPBQ le chèque à l'ordre de la WBANA-Canada.

Le montant versé comme contribution à la WBANA-Canada via le SPBQ, pour les années 2005 à 2010, est de 704 066,42 \$, basé sur le registre des prélèvements fourni par les différents acheteurs annuellement.

La mission principale de la WBANA-Canada est de faire la promotion du bleuets sauvage auprès des consommateurs par le biais de différentes agences de relations publiques dans le monde. Nous recevons aussi des délégations, par exemple Japonaise, Allemande ou Française, dans le cadre de nos activités de promotion, toujours en collaboration avec la WBANA-Canada.

Également, une promotion accrue est menée par le SPBQ afin de susciter une augmentation de la consommation du bleuets sauvage tant surgelé que frais. Que ce soit auprès des consommateurs avec la présence du SPBQ à divers festivals et salons, nous essayons de désaisonnaliser le bleuets sauvage par des dégustations et la distribution de nos publications.

Un site Internet lancé en 2008, fut conçu pour véhiculer de l'information sur le bleuets sauvage tout en offrant diverses recettes et une revue de presse complète vantant le « Pouvoir du Bleu » aux internautes.

Notre récente affiliation à la campagne « *J'aime 5 à 10 portions par jour* » de l'Association québécoise de distribution de fruits et légume (AQDFL), nous permet de jouer un rôle actif dans les objectifs de cette campagne. À cet effet, le SPBQ a produit, avec la collaboration de l'AQDFL un guide « *Coup de cœur pour les bleuets sauvages du Québec* ». Ce guide fut distribué, entre autres, à l'Ordre des nutritionnistes du Québec et fut présenté dans différents salons tels que le Salon Maternité Paternité Enfants.

De plus, les divers intervenants de l'industrie travaillent constamment en étroite collaboration à plusieurs niveaux et/ou activités de promotion ou de diffusion d'information. Un exemple de cette collaboration ; le Symposium Bleuets Sauvages qui s'est tenu à Québec en octobre 2010 et qui a su rencontrer ses objectifs auprès des producteurs et gens de l'industrie de toute l'Amérique de Nord, en les informant des travaux réalisés en lien sur la promotion mondiale faite dans les deux dernières années.

3.3 La recherche et le développement

La recherche et le développement sont prioritaires au sein des producteurs de bleuets. Le SPBQ a donc formé un comité spécialement à cet effet qui a convenu de divers projets entre 2005 et 2010 et dont les résultats sont présentés aux journées d'information technique sur le bleuet sauvage. Ces résultats sont également disponibles dans le site Internet du SPBQ.

Le SPBQ n'a pas de plan comme tel sur ses priorités en recherche et développement, mais participe activement à plusieurs comités ou conseil d'administration tel que le comité avisé de la mouche du bleuet, Agrinova, le comité des intervenants du bleuet et le comité de priorisation des pesticides. Également, le SPBQ participe au comité de la recherche et de la technologie du Conseil canadien d'horticulture, qui a entre autres pour projet « *Système d'atténuation des risques inhérents à la production et à l'environnement des bleuets sauvages* » dans la création d'une grappe agro scientifique spécialisée en horticulture.

Le tableau ci-dessous démontre la totalité des investissements réalisés, l'apport en subvention et partenariat, ainsi que la participation financière du SPBQ. Notre intervention ayant toujours comme objectif d'approfondir nos connaissances sur la production dans le but d'optimiser celle-ci.

Années	Projet	Investissement total	Subventions et partenariat	Participation du SPBQ
2005 - 2008	Essai et expérimentation sur la pollinisation et la réduction des herbicides dans la production du bleuet nain au Saguenay-Lac-Saint-Jean	693 002 \$	412 529 \$	280 473 \$
2005 - 2009	Expérimentation et mise en place du modèle de production forêt/bleuet en bandes alternées sur le territoire de la Corporation d'aménagement forestier de Normandin	1 406 921 \$	1 256 921 \$	150 000 \$
2006 - 2008	Essai d'aménagement et d'entretien de bleuetières à l'aide de glyphosate	61 990 \$	46 990 \$	15 000 \$
2007 - 2008	Élaboration d'une guide d'identification et de gestion des organismes génétiques et nuisibles à la culture du bleuet nain : insectes, plantes et maladies	253 000 \$	193 000 \$	60 000 \$
2007 - 2009	Mouche du bleuet	448 500 \$	346 500 \$	102 000 \$

Années	Projet	Investissement total	Subventions et partenariat	Participation du SPBQ
2008 - 2010	Optimisation du bleuet - Rotation sur 3 ans	230 050 \$	128 050 \$	53 225 \$
2008 - 2012	Entente de partenariat relative au suivi sur la présence d'hexazinone dans l'eau souterraine de bleuetièrre sur terres publiques intra municipales	10 210 \$	5 105 \$	5 105 \$
2009	Essai de contrôle de l'altise de l'airelle dans les bleuetièrres à l'aide du fer chélaté	1 958 \$	0 \$	1 958 \$
2009 - 2010	L.B.	120 227 \$	60 114 \$	60 113 \$
2009 - 2011	Évaluation de l'efficacité des différentes formes d'azote dans le bleuet sauvage	62 880 \$	45 630 \$	17 250 \$
2009 - 2011	Mesure de la chlorophylle et des composés polyphénoliques des feuilles pour évaluer le statut azoté du plant de bleuets	143 265 \$	72 540 \$	70 725 \$
2010	Extraction d'anthocyanes à partir de différentes catégories de bleuets sauvages	42 350 \$	0 \$	42 350 \$
	Total	3 474 353 \$	2 567 379 \$	858 199 \$

Plusieurs de ces projets pouvant donner droit à un crédit d'impôt en recherche et développement, le comité de recherche du SPBQ fut mandaté pour vérifier la faisabilité d'appliquer ces crédits dans la déclaration de revenus des producteurs, en proportion de leur contribution versée au SPBQ.

Une résolution à cet effet visant à apporter une modification au Règlement sur le fonds de recherche des producteurs de bleuets fut adoptée lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs 2010.

Le SPBQ étant sensibilisé au développement de sa production, celui-ci s'est joint au créneau ACCORD Saguenay-Lac-Saint-Jean sous l'appellation « *Agriculture nordique* ». Un plan stratégique a été développé afin d'orienter les axes de recherche pour le développement du créneau. Ces axes reposent principalement sur la stratégie phytosanitaire, la caractérisation des petits fruits du créneau Agriculture nordique et des projets portant sur la transformation secondaire et tertiaire.

3.4 La diffusion de l'information

La principale source de diffusion de l'information que le SPBQ utilise est le site Internet. Le SPBQ publie également chaque deux mois, un bulletin « *Le Bleuets* ». Les assemblées générales annuelles servent à la diffusion du rapport de direction. Des soirées d'information spéciales sont aussi organisées au besoin.

Annuellement, lors de la « *Journée Bleuets* », des comptes rendus, conférences et informations concernant les projets de recherche en cours ou autres, sont présentés aux producteurs de bleuets sauvages. Toujours annuellement, la « *Journée Champ* » permet l'échange entre producteurs dans une ambiance champêtre tout en étant informé sur les toutes dernières technologies en matière de machineries agricoles et techniques de cueillette.

3.5 La formation et la relève

La formation des producteurs, outre les journées d'informations annuelles, consiste également en des voyages dans les autres provinces ou états producteurs de bleuets sauvages. Ces voyages sont périodiquement organisés afin de permettre aux producteurs de la région du Plan Conjoint de pouvoir apprécier ce qui peut se faire ailleurs au niveau des pratiques culturelles et de la recherche agronomique partout en Amérique du Nord. Ils permettent également d'entretenir des liens étroits avec tous ces producteurs ainsi qu'un bon partage des diverses connaissances et méthodes culturelles et par le fait même, de stimuler la relève pour ces producteurs.

3.6 La représentation

Le SPBQ assure la représentation des producteurs à diverses instances et associations de l'industrie du bleuets sauvage ou du secteur horticole telles que :

- WBANA-Canada;
- Centre de lutte antiparasitaire du Canada : participation au comité de priorisation des pesticides;
- Conseil Canadien de l'Horticulture (CCH);
- Conseil Québécois de l'Horticulture (CQH);
- Comité provincial de la mouche du bleuets;
- Agrinova;
- Table régionale de concertation de l'industrie (Conférence régionale des élus);
- Comité des intervenants de l'industrie du bleuets;
- Comité multiresource des MRC;
- Comité bassin versant de la Ticouapé;
- Comité chantiers agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy;
- Association québécoise de la distribution des fruits et légumes;
- Plan Nord
- Gestion intégrée des ressources;
- Fédération régionale de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Enfin, une demande d'affiliation du SPBQ est présentement en cours d'évaluation à La Confédération de l'Union des producteurs agricoles.

SECTION 4

LE PLAN STRATÉGIQUE ET PRIORITÉS D'ACTION 2010 À 2015



4.1 Introduction

Les sections précédentes nous ont permis de présenter et de porter un regard sur la période 2005 à 2010. La présente section est davantage liée à l'avenir du développement de son secteur dans tous ces angles d'interventions.

4.2 Plan stratégique et priorités d'actions 2010 à 2015

La Mission : Favoriser une mise en marché efficace et soutenir l'essor de l'industrie du bleuet sauvage dans la recherche de différents moyens afin que celle-ci se développe dans les meilleures connaissances et conditions économiques.		La Vision : Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec se veut être un partenaire rassembleur de l'industrie du bleuet sauvage.	
Enjeux			
Le développement de la production.		Le développement de la mise en marché.	Le développement de la formation.
Orientations			
Favoriser les conditions économiques à son expansion.		Favoriser des politiques ou projets bénéfiques à la mise en marché.	Favoriser la relève.
Axes - objectifs - moyens - indicateurs - cibles			
<p>Baux de location sur terres publiques.</p> <p>Harmoniser les taux de location des différents locataires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le moyen passe par l'élaboration d'un plan de travail avec le MRNF. <ul style="list-style-type: none"> • Négociation d'un tarif agricole pour le bleuet sauvage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : décembre 2011. 	<p>L'appui des signataires de convention de mise en marché permettant les meilleures conditions de mise en marché pour les producteurs.</p> <p>Initier des échanges avec les signataires de conventions de mise en marché afin de soulever, déterminer et valider les irritants dans les différentes conventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le moyen passe par une rencontre avec les signataires de convention de mise en marché. <ul style="list-style-type: none"> • Quantifier les irritants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : Rencontre annuelle. 	<p>Développement de la relève.</p> <p>Mettre en place des formations de niveau collégial ou professionnel ou encore dans divers programmes d'aide tel qu'Agri-Carières.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'un des moyens passe par un sondage sur les besoins de formation des producteurs. <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'intérêt des producteurs. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 2013. 	
<p>Utilisation de nouveaux pesticides.</p> <p>Mettre en place une structure avec le MAPAQ où l'on pourrait faire l'essai de nouveaux pesticides afin de mesurer leur efficacité et ainsi adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et plus économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le moyen utilisé passe par le comité des intervenants déjà en place dans l'industrie du bleuet. <ul style="list-style-type: none"> • Produits plus performants. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 2013. 	<p>Création de sous-produits du bleuet sauvage.</p> <p>Créer une nouvelle filière commerciale pour le bleuet sauvage grâce à un procédé novateur d'extraction d'anthocyanes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le moyen passe par une affiliation avec le Centre de recherche industrielle du Québec. <ul style="list-style-type: none"> • Donner une valeur ajoutée au bleuet sauvage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 2013. 		

4.3 Conclusion

En espérant que ce document résumant les actions des dernières années et la capacité du SPBQ à appliquer les mandats du Plan Conjoint des producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean donne un portrait clair de la gestion du SPBQ, en misant sur ses outils et ne perdant pas de vue le lien étroit qui unit nos producteurs au secteur de la transformation.

La promotion à tous les niveaux, le maintien des marchés existant et le développement de nouveaux marchés, la recherche, de meilleures méthodes culturales, la diminution des coûts de production, la qualité de la production, le travail d'équipe à parfaire, et le développement de nouveaux produits, seront en grande partie les priorités d'action futures où nous nous devons d'être avant-gardistes et visionnaires.